

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du LUNDI 03 AOÛT 2026

La réunion du Conseil Municipal débute le lundi 03 août 2026 à 18h30 sous la présidence de Mme la Maire, Caroline BENOIT.

Membres présents : BENOIT Caroline, BRABANT Marie-Odile, FOISELLE Jérôme, CREMONT Danielle, CHAPLART Roland, LAUDY Aurélien.

Membres absents et pouvoirs : TARARE Maxan (pouvoir donné à BENOIT Caroline) ; POURE Sandrine (pouvoir donné à BRABANT Marie-Odile) ; COSSIEZ Anne

Secrétaire de séance : CREMONT Danielle

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte à 18h30.

Le PV du Conseil Municipal du 06 juillet 2026 est validé par les membres présents.

- Décision modificative d'autorisation de recours à l'emprunt

Afin d'intégrer l'emprunt lié aux travaux de rénovation du Club Joie de Vivre au budget 2026, le Conseil municipal décide d'autoriser le recours à un emprunt d'un montant maximal de 175 000€ destiné au financement des dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif de l'exercice 2026 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	175 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	0.00 €	175 000.00 €
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	175 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	175 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	175 000.00 €	0.00 €	175 000.00 €
Total Général	175 000.00 €		175 000.00 €	

La délibération est votée à l'unanimité.

- Versement d'un complément indemnitaire annuel pour les agents territoriaux

Le Maire expose au Conseil municipal qu'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) peut être versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents.

Le Conseil municipal décide les modalités de mise en place suivantes :

Le présent régime indemnitaire est applicable aux fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et des adjoints techniques territoriaux ; aux agents contractuels.

Le CIA est attribué en fonction de l'engagement professionnel ; de la qualité du travail réalisé ; du sens du service public ; de la capacité d'initiative ; de l'assiduité ; de la qualité des relations avec les usagers et les collègues.

Il est versé une fois par an.

Il est facultatif, variable et non reconductible automatiquement.

Le montant individuel est fixé chaque année par arrêté du Maire.

Les dispositions de la présente délibération prennent effet à compter du 03 août 2026.

Le Maire est chargé de son exécution.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Acceptation d'un don pour le projet d'électrification du carillon classé

Considérant le souhait d'un particulier d'effectuer un don d'un montant de 5 500,00 euros à la mairie de Saint-Imoges dans le cadre du projet d'électrification du carillon classé de l'église Notre Dame à Saint-Imoges, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accepter le don de 5 500,00 euros qui n'est grevé d'aucune charge ou condition présente et à venir et d'autoriser l'encaissement des fonds.

- Questions diverses

- Une fuite d'eau est constatée au niveau de l'entrée du village. Des informations seront prises à ce sujet auprès de VEOLIA.
- La nouvelle signalétique au sol mise en place par le Département pour réglementer les entrées et sorties de véhicules au droit du lieu-dit Le Bois Joli empêche les habitants localisés de l'autre côté de la voie de rentrer sereinement chez eux. Contact sera pris auprès du Département pour régler ce problème.
- Dans le cadre du festival de théâtre dans les Galipes, organisé par la MJC intercommunale, le spectacle « Le crapaud sonneur à ventre jaune » sera diffusé aux étangs de Saint-Imoges le samedi 29 août à 16h00. Entrée gratuite mais sur réservation auprès de la MJCi.
- La gendarmerie de la Marne souhaite améliorer la sensibilisation des habitants aux arnaques, notamment numériques et sollicite l'aide de tous à ce sujet. Un flyer explicatif sera prochainement distribué dans toutes les boîtes aux lettres. A lire attentivement.
- Plusieurs arbres de la rue de Reims devront être élagués ou retirés et remplacés car leur vieillissement entraîne des chutes de branches. Contact doit être pris auprès d'une société d'élagage. Le recours aux services du Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour la plantation de haies est envisagé.

Aucune autre question diverse ni observation n'étant objectée, la séance est levée à 19h15. Le prochain conseil municipal se tiendra en septembre ou octobre, en fonction des vendanges et des délibérations à prendre.